JOINT SDG FUND

FAGNAVOTSE

n°3, oct - nov. 2021

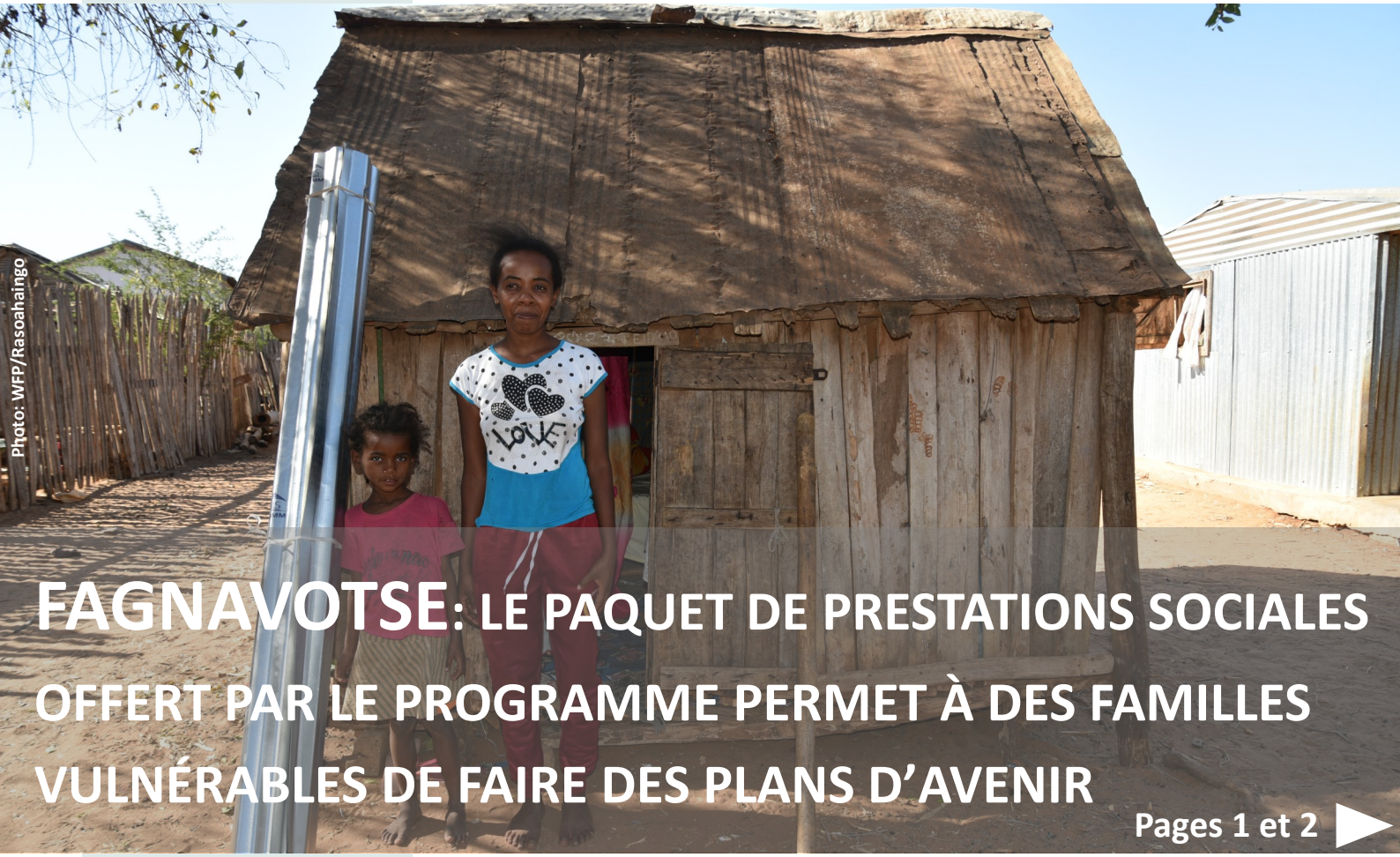

Photo: WFP/Rasoahaingo

FAGNAVOTSE: LE PAQUET DE PRESTATIONS SOCIALES OFFERT PAR LE PROGRAMME PERMET À DES FAMILLES VULNÉRABLES DE FAIRE DES PLANS D'AVENIR

Pages 1 et 2

Denise et sa fille posent fièrement à côté des feuilles de tôles achetées pour la construction de la nouvelle maison, devant leur logement actuel.

Au cœur du petit village d'Anjamahavelo dans le Sud de Madagascar, Denise, 26 ans, séparée, vit et élève seule ses deux enfants. La vie de la petite famille tient dans une case en bois de 4m². Grâce au programme FAGNAVOTSE, Denise est en mesure d'envisager l'avenir d'une manière qu'elle n'aurait jamais pu auparavant. Elle est en train de construire une nouvelle maison pour elle et ses enfants.

Quand le couple a décidé de mettre un terme à leur relation, Denise et le père de ses enfants se sont tournés vers le centre d'écoute et de conseils juridiques du village mis en place dans le cadre du programme de protection sociale FAGNAVOTSE. Cet accompagnement leur a permis de se séparer en bons termes, d'éviter les actes de violences basées sur le genre que Denise aurait pu subir sans l'encadrement du CECJ, et avec l'obligation du père des enfants de la soutenir financièrement pour l'éducation des enfants. Le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) fait partie des agences des Nations Unies qui met en œuvre ce programme de protection sociale au côté de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), du Programme Alimentaire Mondial (PAM) et du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF). Le FNUAP en particulier est en charge du volet qui permet aux ménages et des groupes spécifiques vulnérables d'accéder aux services sociaux de base et/ou à des services spécialisés, comme ceux dont Denise et le père de ses enfants ont pu bénéficier dans le cadre de cette séparation.

suite

LES VOLETS DU PROGRAMME **FAGNAVOTSE:**

1. Sous l'appui technique et financier de l'**UNICEF** : transferts monétaires ;
2. Sous l'appui technique et financier de l'**OIT** et de l'**OMS** : amélioration de l'accès aux services sociaux de base, couverture santé universelle ;
3. Sous l'appui technique et financier du **PAM** : protection financière et appui aux moyens d'existence ;
4. Sous l'appui technique et financier de l'**UNFPA** : accès des ménages les plus vulnérables aux services sociaux de base et accès des groupes spécifiques vulnérables aux services spécialisés;
5. Sous l'appui technique et financier de l'**UNICEF** : mise en place d'outils communs ;

Par ailleurs avec le financement qu'elle reçoit via les transferts monétaires, Denise a ouvert un commerce dans son village où elle revend du riz et des haricots qu'elle achète en grande quantité en ville, à Amboasary Atsimo, chef-lieu de district duquel dépend son fokontany.

En effet, depuis décembre 2020 chaque famille bénéficiaire du transfert monétaire du programme **FAGNAVOTSE** reçoit la somme de 100 000 Ariary par mois à travers le volet piloté par l'UNICEF. Cette somme permet à Denise de subvenir aux besoins quotidiens de sa famille et de payer la scolarité des enfants.

« Avant, nous nous privions de beaucoup de choses, parfois même nous ne mangions qu'une fois par jour, mais c'était nécessaire pour ouvrir mon petit commerce, maintenant nous vivons mieux » avance Denise.

Agricultrice originellement, la mère de famille a dû trouver d'autres sources de revenus depuis que la terre ne produit plus assez pour compléter son activité agricole.

« Avec la sécheresse qui dure maintenant depuis quelques années, mon champ ne produit presque plus rien» se désole Denise.

Heureusement, grâce à l'indemnité d'assurance agricole qu'elle a touché en septembre dernier d'un montant de 385 000 Ariary, Denise a planifié des projets supplémentaires : faire construire une maison plus grande en tôle aux abords de son village.

« Ici nous sommes à l'étroit et elle est délabrée », dit Denise en parlant de sa maison.

« J'ai économisé depuis quelques temps, mais avec l'assurance agricole j'ai définitivement pu acheter les feuilles de tôles » poursuit-elle en les montrant fièrement du doigt. *« Je vais faire construire une maison plus grande et plus solide »*. C'est toujours dans le cadre du programme **FAGNAVOTSE** que les agriculteurs comme Denise ont pu souscrire à l'assurance indicielle pour les petits producteurs et toucher une indemnité en cas de mauvaises récoltes.

C'est dans le cadre du volet piloté par le PAM qui œuvre en faveur de l'inclusion économique des ménages vulnérables que les agriculteurs comme Denise en bénéficient.

FAGNAVOTSE propose à ses bénéficiaires des communes d'Ifotaka, Tanandava et Behara une variété de prestations qui constituent pour eux un véritable filet de protection sociale pour éviter de se retrouver dans une situation de vulnérabilité extrême dans laquelle ils auraient du mal à se relever, particulièrement dans le Sud de Madagascar où le climat affecte fortement la vie des populations, et particulièrement ceux dont les moyens de subsistance sont liés à l'agriculture et l'élevage.

EN RESUMÉ

Les activités du programme FAGNAVOTSE par les agences de mises en œuvre se poursuivent dans les communes de Behara, Ifotaka et Tanandava.

Du 8 au 11 novembre, un atelier de renforcement des capacités sur les droits humains et la protection contre les violences basées sur le genre, organisé par le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) et le Haut -Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (OHCHR) s'est tenu à Fort-Dauphin. Vingt-cinq membres d'Organisations de la Société Civile des communes de mise en œuvre de **FAGNAVOTSE**, agissant en faveur de la protection des personnes handicapées ont participé à cet atelier. Ces participants vont à leur tour informer et sensibiliser les membres de leurs associations et de leurs communautés au sujet des droits des personnes handicapées et de la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG).

Par ailleurs, l'intégration des interventions est en action en ce qui concerne le volet sur l'accès aux services de santé de base placé sous la responsabilité de l'OIT en collaboration avec l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Sous peu, 1 550 bénéficiaires, dont 1 300 bénéficiaires de l'assurance agricole, 50 autres ménages bénéficiaires du volet de protection contre les VBG du FNUAP et 200 autres ménages identifiés comme très vulnérables vont jouir d'une protection financière en santé. Les bénéficiaires vont être soumis à deux régimes de protection : le régime contributif (contribution à hauteur de 20%), le régime non contributif (pris en charge à 100% par l'OIT) qui concerne les 250 autres bénéficiaires identifiés comme étant les plus vulnérables. La période de couverture de ces régimes de protection sociale en santé est de 12 mois.

Dans le cadre du volet lié à l'intégration économique piloté par le Programme Alimentaire Mondial (PAM), les enquêtes réalisées à la suite de la distribution des indemnisations d'assurance agricole en septembre dernier ont mis en lumière que pour cette première année de mis en œuvre, la consommation alimentaire des ménages s'est globalement améliorée. Les ménages ont par ailleurs utilisé la compensation pour couvrir principalement les dépenses liées à leur activité agricole, les dépenses alimentaires et personnelles notamment la scolarité des enfants.

L'utilisation de l'indemnité a en général était éclairée par la prise de décision partagée au sein du ménage.

Toujours dans le cadre de ce volet piloté par le PAM, 2 000 nouveaux bénéficiaires vont dans les semaines à venir accéder à l'assurance indicielle ARON'NY FAMBOLENA VOATSE et suivre une formation sur des pratiques adaptées au changement climatique et respectueuses de l'environnement, en lien avec leurs activités génératrices de revenus. Le PAM prévoit d'ailleurs en parallèle de démarrer les activités destinées au renforcement des moyens de subsistance par des dotations de petits ruminants et d'appui à la production maraîchère.

Les 3 500 bénéficiaires de la première année d'assurance vont contribuer à hauteur de 16 000 Ariary pour cette nouvelle année. Ils recevront par ailleurs une deuxième indemnisation pour les pertes enregistrées au cours de la contre-saison agricole qui s'est achevée en novembre 2021.

Enfin, 7 550 ménages bénéficiant du programme de transferts monétaires piloté par l'UNICEF ont reçu dans les temps leurs allocations mensuelles de 100 000 Ariary.

En visite dans le Sud de Madagascar, le nouveau représentant de l'UNICEF, M. Jean-François Basse s'est arrêté à Anjamahavelo, un des fokontany où **FAGNAVOTSE** est mis en œuvre.

Au vu des impacts positifs et palpables sur le quotidien des bénéficiaires, il a souligné à quel point les programmes de protection sociale sont indispensables et particulièrement ceux à caractère intégré à l'image de **FAGNAVOTSE** qui offre un éventail de prestations sociales pour ces populations vulnérables aux chocs.

Pour plus d'informations sur FAGNAVOTSE, contactez: Valérie Rasoahaingo,
valerie.rasoahaingo@wfp.org

Ont contribué à ce numéro:
Frederica Andriamanantena
Hantanirina Volasoa Andremanisa
Irénée Ravelojaona
Lantosoa Rahajavololona
Pierre Christian Randrianarisoa
Rindra Rakotovoahangy
Tiana Angela Rafenomanantsoa
Valérie Rasoahaingo